

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 15 »
En N° 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS), departure times, and prices for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 5 octobre.

On écrit de Vienne, 30 septembre : « On assure que la grâce de l'empereur ne se bornera pas aux condamnés politiques d'Italie, et que S. M. a l'intention de donner un nouvel éclat à l'amnistie qu'il leur a accordée, en étendant cette mesure aux individus natis de Hongrie et de Galicie, qui y sont en prison pour avoir pris part à des troubles dans ces pays. On croit pouvoir assurer que cette décision de S. M. sera proclamée avant son retour en Autriche. »

— On écrit de Cracovie, le 22 septembre :

Le gouvernement du royaume de Pologne a pris la résolution de faire construire un chemin de fer de Varsovie à Cracovie. Cette route, qui portera le nom du maréchal de Paskewitch, longera la frontière de la Prusse, et se réunira au chemin de fer qui ira de Breslau au centre de la Prusse. Un autre chemin de fer, commençant à Vienne et passant par Teschen, Boelen et Vaelovitse, aboutira aussi à Cracovie; de sorte que notre ville se trouvera en contact avec les railroads de l'Autriche, de la Prusse et de la Pologne, ce qui doit nécessairement lui donner une certaine importance commerciale.

L'empereur Nicolas a autorisé le gouvernement de la Pologne à ouvrir un emprunt de 28 millions de florins (40 millions de francs) à 4 pour cent, et à en prêter le produit pour quatre ans à la compagnie qui voudrait se charger de la route en question. On nous assure que la maison de banque Epstein et Fwaenke, de notre ville, s'est déjà fait adjudger cet emprunt. Dans ce cas, les travaux du chemin de fer commenceront incessamment; car ce n'est pas le courage des grandes entreprises qui fait défaut aux spéculateurs polonais, c'est l'argent seul qui leur manque.

— On écrit de Rome, à la date de 25 septembre, que la santé du cardinal Fesch inspire de nouveau de vives inquiétudes à ses nombreux amis et au sacré collège. La maladie de S. E., qui depuis plusieurs années est atteinte d'un cancer, s'est aggravée depuis le 15 septembre, et on craint bien que le cardinal ne puisse supporter les premiers froids. Aucun de ses parents ne se trouve auprès de lui en ce moment, tous les membres de la famille impériale qui habitaient Rome ayant dû quitter cette ville à la suite des événements de 1831.

Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères de la Porte et réformateur de la Turquie, est arrivé ici hier venant de Naples. Toute sa nombreuse suite est allée le soir à l'Opéra, où elle a paru prendre beaucoup de plaisir. Le pacha mène avec lui trois de ses fils auxquels il paraît avoir l'intention de faire donner une éducation toute européenne.

SAXE.

LEIPSICK, le 30 SEPTEMBRE. — Le beau temps continu et favorisé d'une manière toute particulière le commerce du détail, pendant la foire actuelle; il ne paraît pas qu'il en soit tout-à-fait ainsi dans les affaires en gros. Il a été fait des achats importants dans les draps par des Anglais pour compte de l'Amérique; par des Français par

Alger et par des Grecs pour l'armée égyptienne. — La quantité extraordinaire de cuirs apportés à la foire a été presque entièrement vendue. — La laine commune a trouvé beaucoup d'acheteurs, mais les prix en ont été un peu plus faibles. — La vente de marchandises anglaises diminue d'année en année, depuis l'union commerciale prusso-germanique, cependant le luxe soutient toujours les prix des soieries. — La toile d'Allemagne dans toutes ses branches, a trouvé bonne vente, mais on craint pour la suite la concurrence de l'Angleterre et de la Belgique. (Mercure de Franconie.)

FRANCE. — Paris, le 7 octobre.

Le Messager publie la note suivante : « Un courrier extraordinaire arrivé ce soir à Paris apporte la nouvelle que le prince Louis a quitté la Suisse. »

— Les journaux en annonçant le remplacement de M. le général Aymar par M. le général Schramm, pour le commandement en chef des troupes réunies sur la frontière suisse, prétendent que c'est le général Aymar qui a demandé son remplacement. On nous assure qu'au contraire cet officier général a été remplacé sans que lui-même en eut connaissance. On a commencé à craindre que l'ordre du jour publié aux régiments faisant partie de l'armée d'observation ne rendit une rupture avec la Suisse tout-à-fait indispensable.

— Le conseil royal de l'instruction publique vient de prendre un arrêté par suite duquel le chant fera partie de l'enseignement des collèges royaux, et sera obligatoire pour les élèves des premières classes jusqu'à la cinquième inclusivement.

— Les journaux des départements de l'Est ne sont toujours remplis de mouvements de troupes et pas un ne parle de contre-ordres donnés aux régiments en marche.

— Voici le résumé de la séance du 1^{er} octobre de la diète suisse :

Le président fait connaître un rapport du vorort sur les faits qui se sont passés depuis la dernière séance. Les cantons limitrophes de la France ont reçu l'invitation de veiller à l'accomplissement de leurs obligations internationales; il annonce qu'un mouvement de troupes, de 20 à 25,000 hommes s'est effectué sous le commandement du général Aymar, sur la ligne de Lyon à Belfort par Bourg et Besançon, une partie de l'artillerie de Lyon a reçu l'ordre de se tenir prête à marcher. Le vorort n'a pris aucune décision; il en réfère à la diète.

Le président communique la lettre de Louis-Napoléon Bonaparte, et la réponse du directoire au gouvernement de Thurgovie. Le vorort a été informé de la présence du réfugié Mazzini à Grange (Soleure). Comme le conclusum relatif aux réfugiés n'est censé éteint qu'à condition de leur éloignement, et qu'il doit être remis en vigueur, dès que leur réapparition le rend nécessaire, le vorort a invité Soleure à prendre des renseignements sur ce fait.

Sur la demande du député de Berne, ceux de Vaud (Monnard) et de Genève (Rigaud), rendent compte des mesures prises par leurs cantons contre l'invasion des troupes françaises.

On passe ensuite à l'ouverture des instructions. Zurich (Hess) estime que par suite de l'intention manifestée par Louis-Napoléon, que par suite de l'intention manifestée par Louis-Napoléon, que par suite de l'intention manifestée par Louis-Napoléon, et qu'il faut laisser au vorort le soin de lui donner le passeport qui lui est nécessaire; que les menaces de la France doivent être maintenant considérées comme étant sans objet.

Berne (Neuhaws) propose à la diète de ne pas entrer dans la matière du fond; puisque la France n'attend pas les résolutions de la diète pour se préparer à la guerre, la Suisse doit s'y préparer à son tour. Il demande que la commission d'inspection militaire soit immédiatement convoquée, pour délibérer sur les mesures propres à prévenir une invasion.

Uri, Unterwald, Zug et Fribourg, soutiennent que Louis Napoléon n'est pas citoyen suisse, parce qu'il n'a pas fait la renonciation voulue par l'article 25 de la constitution de Thurgovie; que ce n'est qu'un étranger qui a abusé du droit d'asile; que la demande de la France est fondée, et que Louis Napoléon doit être renvoyé sur-le-champ du territoire helvétique.

Schwits et Glaris pensent que l'intention de Louis-Napoléon de quitter la Suisse simplifie beaucoup la question, et qu'il suffit maintenant de communiquer officiellement cette nouvelle à l'ambassadeur français.

Soleure et Appenzel repoussent la demande de la France, la qualité de citoyen suisse en la personne de Louis-Napoléon étant assez établie par la déclaration de Thurgovie.

Schaffouse regarde Napoléon comme citoyen suisse, mais il doit renoncer à la qualité de français.

Valais, Neuchâtel, Grisons et Tessin adhèrent à la demande de la France. Napoléon n'est pas citoyen suisse; la qualité de républicain et celle de prétendant à un trône sont incompatibles; il n'est qu'un drapeau dangereux pour les garnisons des villes frontières; il faut donc l'expulser.

Bâle-Campagne, Thurgovie, St.-Gall, Argovie et Genève appuient les propositions du député de Zurich et de Berne, de s'occuper avant tout des moyens de prévenir une invasion.

Lucerne votera pour toutes les mesures que conseilleraient l'intérêt de la patrie. Quant à la lettre de Napoléon, il a paru singulier qu'elle fut adressée au vorort; c'est au gouvernement de Thurgovie qu'elle aurait dû l'être. Il paraît que Napoléon voulait non un passeport suisse, mais un passeport délivré par les puissances étrangères; il eût été difficile de satisfaire sa demande puisqu'il laissait ignorer le lieu de sa destination. Enfin, ce n'est qu'autant que la diète l'ordonnerait que le vorort consentirait à remplir les fonctions d'homme d'affaires de Napoléon.

Zurich adhère à la proposition de Berne, en tant qu'il s'agira de mesures définitives, et non de vaines démonstrations.

Dans le reste de la séance, la majorité a voté la convocation immédiate de la commission d'inspection militaire, et l'invitation au vorort de s'occuper des demandes relatives au passeport de Louis-Napoléon.

— On écrit de St.-Gall, le 3 octobre :

« On dit à Arenenberg que le prince Louis a reçu ses passeports pour son voyage en Angleterre, dont nous avons parlé dans nos lettres précédentes; mais les difficultés qui

servait de couche et de chaise; avec le paravent, quant la détenue, se déshabillait le soir, elle fermait à demi une fenêtre pour le cachot et qui laissait surveiller aux geôliers, attablés dans la pièce voisine, les moindres mouvements de la prisonnière. L'étrangère, en pénétrant dans ce bouge effrayant, recula pleine de terreur, et demanda si l'on n'avait point, pour une femme, de prison moins terrible. Pour toute réponse, le geôlier parodia le langage anglo-français de la pauvre effrayée, et lui répliqua : « Vous, madame Mylord, être bien difficile, puisque vous êtes dans le palais de madame Capet. »

Cependant, l'étrangère s'était agenouillée et regardait autour d'elle avec une pieuse émotion : chacun des objets de ces tristes lieux devenait tour à tour pour elle l'objet d'une respectueuse attention. — Je me plaignais, s'écria-t-elle, je me plaignais d'être jetée dans ce cachot; et ce cachot fut celui de la fille de Marie-Thérèse de la reine de France, de la belle, de la noble Marie-Antoinette! Je cherchais des aliments à mes émotions; j'ai entrepris un voyage en France pour visiter des lieux célèbres par les souvenirs douloureux qu'ils rappellent. Le sort me sert à souhait et voilà qui vaut bien le château du sire de Fayel, et sa terrible histoire de cœur sanglant. Oh! je sens mon imagination s'exalter. Jamais une inspiration plus vive et plus puissante ne s'est emparée de mon esprit. A l'œuvre! Car le roman que j'ai commencé en Suisse ne pouvait s'achever dans des lieux plus propres à inspirer des pensées émouvantes et terribles.

Elle tira de sa poche un petit rouleau de papier soustrait jusqu'alors aux regards de ses geôliers, et passa la main sur son front; ensuite elle s'approcha le plus près possible de la meurtrière, afin de ne rien perdre du peu de jour que cette ouverture laissait pénétrer dans le cachot, prit un crayon et se mit à écrire rapidement et à couvrir dix ou douze pages de lignes serrées entre elles, et formées par des caractères pour ainsi dire microscopiques. Elle ne s'arrêta qu'à la nuit. Alors, comme elle se disposait à replier le manuscrit et à le renfermer dans sa poche, elle sentit une rude main saisir la sienne et lui arracher les papiers. Le geôlier était rentré doucement dans le cachot, sans que la prison-

Feuilleton.

LA VISIONNAIRE.

Vers le milieu de l'année 1795, ou pour parler le langage de l'époque, en l'an III de la république française une et indivisible, peu de temps après la déplorable affaire de Quiberon, une femme fut faite prisonnière, au moment où elle cherchait à pénétrer en France par les frontières de la Suisse. Cette femme ne parlait pas le français. Lorsqu'on eut déterminé à l'interprète pour l'interroger sur les motifs qui l'avaient déterminée à tenter, sans passeport, une entreprise aussi périlleuse, elle répondit qu'elle s'exposait à tous ces dangers pour visiter le château dans lequel le barbare sire de Fayel avait fait manger à Gabrielle de Vergy le cœur de son amant. Une pareille allégation parut si ridicule, qu'on ne put croire de bonne foi ou dans son bon sens la femme qui la faisait, et on expédia la prisonnière pour Paris sous bonne escorte, comme espionne de l'Angleterre. Elle arriva dans cette ville et fut déposée à la Conciergerie le jour même où Tallien disait à la tribune : « Les fûts ont rejeté sous le glaive de la loi ce vil ramas de stipendiés de Pitt, ces exécrables auteurs de tous nos maux; ils ont osé remettre le pied sur la terre natale, la terre natale les dévorera. »

s'opposent à son passage par l'Allemagne subsistent encore; néanmoins on assure qu'elles seront levées immédiatement. Il est tout-à-fait faux qu'il ait demandé des passeports de l'Autriche et de la Russie; il n'en saurait que faire, puisqu'il ne doit pas traverser leurs territoires. Les retards semblent provenir de ce que les princes allemands intéressés à l'affaire, paraissent la considérer comme une question fédérale et qu'aucun d'eux ne veut agir isolément.

Un journal prétend que l'intention du prince Louis Bonaparte était d'aller rendre visite au cardinal Fesch à Rome avant de partir pour l'Angleterre. Mais l'autorisation lui en aurait été refusée, et M. Morir, ambassadeur d'Angleterre à Lucerne, lui aurait désigné son itinéraire par la Prusse et la Hollande.

On lit dans le Journal des Débats : Le Journal français de Francfort conteste en termes aussi violents que grossiers, l'existence de l'ukase que nous avons rapporté sur l'abolition du costume national polonais. Ce journal accomplit sa mission en défendant toutes les cruels extravagances de l'administration russe en Pologne. Sa parole ne nous suffit pas. Nous ferons remarquer d'ailleurs que nous avons emprunté le document dont il s'agit à la correspondance d'un journal français, qui affirme aujourd'hui avoir l'original sous les yeux. Nous ne voulons pas, comme le Journal de Francfort, équivoquer sur la nature et le véritable titre de l'acte que nous avons dénoncé au monde civilisé. Peu importe que ce soit un ukase, un décret, ou bien une circulaire du général Schypzoff, ou une ordonnance qui lui prescrive le renouvellement d'une mesure déjà ancienne, si le fait existe. Or, le fait nous a paru et paraîtra au monde entier se rattacher trop évidemment à l'impitoyable système de destruction de nationalité polonaise qui se poursuit en Pologne, pour que nous ayons pu douter de son authenticité.

Le bruit a été répandu depuis quelques jours à la bourse qu'il était de nouveau question d'un remboursement du 5 p. c. combiné avec un minimum d'intérêt sur les chemins de fer.

La bourse était très-animée aujourd'hui, toutes les valeurs se faisaient en hausse au début du parquet. On parlait beaucoup du départ du prince Louis du territoire suisse, et l'on regardait les affaires suisses comme à peu près terminées.

Cependant la nouvelle du départ du prince annoncée depuis hier n'a pas été jusqu'ici officiellement confirmée.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 6 octobre : Le roi vient d'autoriser une révision des tarifs de navigation sur le Leek dans le but de les mettre plus en harmonie avec l'esprit de la convention de Mayence.

A par la présence du prince royal au conseil de cabinet, S. A. R. depuis son retour de l'armée, préside trois fois par semaine les séances du conseil d'état, auxquelles assiste également son fils aîné.

Nous apprenons que les états-généraux auront à discuter divers projets de loi, ayant pour but d'obtenir dans l'ordre administratif des économies nécessaires. Il s'agit de réunir à l'administration des finances la chambre des comptes et le collège des conseillers et maîtres de la monnaie. Les employés supprimés auraient des pensions ou des traitements d'attente.

M. Diéty, de Bruxelles, a obtenu du roi un brevet et un subside sur les fonds de l'industrie pour l'invention d'un remorqueur propre à circuler sur les routes pavées. La première application de ce procédé aura lieu sur la route de La Haye à Rotterdam; les voitures feront le trajet en une heure 5/4. Les premières places coûteront un fl., les dernières 50 cents. Les voitures sont prêtes. (HANDELSBLAD.)

On écrit de Dusseldorf, le 5 octobre :

Malgré le temps défavorable qu'il a fait durant l'été, nous avons la satisfaction d'annoncer que les travaux du chemin de fer sont assez avancés et que l'ouverture jusqu'à Erkrath aura lieu à la fin de ce mois. Les deux remorqueurs avec leurs accessoires, sortant de l'établissement de M. Cockerill, à Seraing, sont arrivés à l'époque fixée; deux machinistes de cet établissement envoyés ici s'occupent activement de monter le premier, qui fera sous peu de jours des voyages d'essais sur la partie achevée de la route.

L'AVONDBOË contient un lettre de Londres du 5 octobre.

« Lord Palmerston est mieux disposé en faveur de la Hol-

« Le vent jette ses plaintes mélancoliques à travers le feuillage, l'effraie, se lamente, et la pluie tombe sur la terre à grands flots.... La terreur que m'inspire ma prison devient plus affreuse encore; des fantômes semblent surgir de toutes parts et agiter leurs blancs suaires! Oh! que le malheur appuie sur mon front une main froide et sans pitié.

« Ainsi parlait Julia, et ses mains tremblantes se promenaient avec effroi en tâtonnant sur les murs humides des souterrains du château de Mazini....

Voilà un singulier complot, interrompit madame Tallien. Voyons-en l'enveloppe... Chapitre XII : Le souterrain du château de Mazini.... Puis un nom de femme : Anne Radcliffe... Oui, c'est le nom de la suspecte... Radcliffe! vite, citoyen, un ordre de mise en liberté! vite qu'on délivre cette femme, qu'on me l'amène. C'est la grande romancière de l'Angleterre! c'est l'auteur célèbre des Mystères d'Udolpho, et non pas une espionne, encore moins une conspiratrice.

Alors Tallien se rappela le but romanesque du voyage entrepris par l'étrangère, reconnut aussi la méprise de son agent et la sienne, et se prit à rire de la meilleure grâce du monde.

Puis il donna des ordres pour que l'on mit sur-le-champ en liberté Anne Radcliffe et qu'on l'aménât chez madame Tallien.

Quand un bruit de voiture se fit entendre dans la cour de l'hôtel, madame Tallien s'élança, une porte s'ouvrit et les deux femmes célèbres se trouvèrent en face l'une de l'autre.

Mistress Anne Radcliffe s'arrêta, éblouie par la lumière du salon, qui blessait ses yeux encore tout chargés de l'humide obscurité de la Conciergerie; madame Tallien recula surprise, et pour ainsi dire consternée devant la singulière figure qui se tenait devant elle.

En effet, jamais contraste plus complet et plus absolu n'exista entre deux femmes.

Je l'ai dit, Mme Tallien ressemblait, avec sa tunique de gaze à une statue grecque, belle et aimée. Un art merveilleux et savant faisait valoir les moindres perfections de sa taille, de son pied mignon et de ses bras voluptueux. Les diamans enlacés à sa chevelure brillaient moins que son oeil de créole, et les plus prévenus contre elle ne savaient point

lande qu'il ne l'était il y a quelque temps. Comme il désire une solution, il doit naturellement pencher pour celle des deux parties qui met le moins d'obstacles à la conclusion de l'affaire. Cependant il considère toujours l'exécution pure et simple des 24 articles comme impossible.

« Il se propose de présenter des arrangements qui pourraient être acceptés par les deux pays. On n'en connaît pas encore la nature, cependant lord Palmerston a promis au roi de Hollande, de donner, avant l'ouverture de la session des états-généraux, une réponse à sa proposition de signer les 24 articles.

« On attend cette réponse sous peu de jours; on espère qu'elle sera telle que les représentants des puissances du Nord au moins pourront les signer. On espère aussi que le roi Guillaume fera quelques concessions dans l'intérêt de la paix de l'Europe; on y compte d'autant plus que S. M. doit avoir déclaré que, si les vingt-quatre articles sont signés, elle accordera à la Belgique toutes les facilités possibles pour le paiement.

« Le roi Léopold, pendant son séjour à Windsor, a persisté dans son silence sur la question belge. Le jour de son départ, il a expliqué sa conduite à lord Palmerston en lui disant que, venu en Angleterre uniquement pour voir sa nièce, il n'avait pas voulu s'exposer à se voir accuser d'intrigues.

Le correspondant de l'AVONDBOË termine sa lettre en exprimant l'espoir que lord Palmerston se déclarera pour la Hollande, et que le roi des Belges vœdera.

Cependant le correspondant de l'AVONDBOË ne compte pas beaucoup sur les bonnes dispositions de lord Palmerston; un simple entretien avec l'envoyé français, dit-il, peut le faire changer d'avis.

BELGIQUE — Bruxelles, le 9 octobre.

M. le comte Le Hon, ayant obtenu un congé de huit jours, vient d'arriver à Bruxelles.

Une instruction ministérielle, adressée le 29 septembre aux chefs des corps et dépôts de l'armée, les rappelle à l'observance trop souvent négligée de l'instruction du 4 avril 1821, qui prescrit la production du consentement des parents à l'engagement volontaire de leurs enfants âgés de moins de 18 ans. Le consentement doit être signé également par le père et la mère ou à leur défaut par les tuteurs.

Le bruit court qu'un officier payeur d'un régiment de cavalerie, en garnison dans une ville, à quelques lieues de Bruxelles, est en fuite depuis quelques jours laissant dans la caisse un déficit d'environ 15,000 fr.

Un accident est survenu avant-hier à la station de Bruxelles. La première locomotive destinée pour Anvers a été brisée par un choc qu'on attribue à ce que des rails qui devaient se joindre sur la même ligne laissaient entre eux une solution de continuité qui a produit un ébranlement tel que la machine a été immédiatement détraquée et mise hors de service. Cet accident a retardé le départ pour Anvers.

Lundi, le jury d'examen pour le doctorat en droit a commencé la dernière série des récipiendaires. Le nombre des élèves admis jusqu'à ce jour est de 80 environ; 25 ou 30 ont été ajournés.

Bruxelles, le 9 octobre. — (5 heures.) — Point de Changement notable, il y a toujours des demandes pour quelques valeurs. Fonds de l'état dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4 A., 5 p. c. 102, 4 p. c. 91 7/8 A. 5 p. c. 75 1/2 P. Société Générale titres en nom fl. 829 P., Société de Mutualité 1161 25 (116 1/8) A.; Société Civile 1288 (128) P.; Actions-Réunies 905 (90 1/2) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1127 60 (112 3/4) A.; 1150 (115) P.; 1 Sarlongchamps 1900 (190) A.; Société Nationale 1260 (126) P. L'actif espagnol était très ferme au cours de 17 5/8 A., pour en obtenir il fallait donner 17 7/16, il y a eu très peu de transactions.

De nouveaux témoins sont cités dans l'instruction relative à la fausse dépêche télégraphique. La justice est nanti de plusieurs lettres écrites par d'autres personnes que le sieur Ries.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 17 5/8 1/2 5/8 7/16 sans affaires.

LIÈGE, LE 10 OCTOBRE.

TRAVAUX PUBLICS.

A l'approche d'un hiver qui par la cherté des vivres sera toujours très pénible pour la classe indigente et ouvrière le premier devoir du gouvernement et des autorités provinciales serait, à notre avis, de lui procurer de l'ouvrage aus si longtemps que la saison morte pourrait le permettre. Comme tous les travaux des routes et du chemin de fer, consistant en grande partie en déblais, remblais et démolis-

résister à la grâce de son sourire. Chez Anne Radcliffe, au contraire, tout se trouvait sec, froid, raide, anguleux, négligé outre mesure. Quoiqu'elle ne comptât guère que trente-deux ans, on aurait pu sans peine et sans trop de liberté en ce moment, lui en supposer quarante.

Un peu revenue de sa première surprise, Mme Tallien s'avança vers l'étrangère, et lui dit en anglais combien elle s'estimait heureuse d'avoir fait mettre en liberté, et d'accueillir chez elle une écrivain aussi célèbre que mistress Anne Radcliffe.

L'Anglaise témoigna sa reconnaissance; puis, toutes les deux prirent place devant la cheminée, dont la flamme claire et la chaleur vivifiante firent un vif plaisir à la prisonnière délivrée, et lui rendirent une activité d'esprit que le froid de son cachot semblait avoir engourdi.

Mistress Annette Radcliffe avait beaucoup voyagé, et parlait de ses voyages d'une manière pleine de grâce et d'originalité; personne ne savait mieux écouter, et ne prenait plus de plaisir à écouter que Mme Tallien dont l'esprit se trouvait rehaussé par la plus charmante paresse; l'entretien se prolongea donc fort avant dans la soirée; elles oublièrent l'heure, et au moment où mistress Radcliffe racontait je ne sais quelle hardie équipée de son voyage en Suisse, la pendule du salon sonna tout à coup minuit... Un frisson parcourut les membres de l'étrangère, son visage se couvrit de pâleur, elle s'interrompit et porta autour d'elle des regards pleins d'effroi et d'égarément. On aurait dit que des fantômes se tenaient devant elle; elle les suivait des yeux, elle tremblait, elle se cachait la tête sous les mains, et plus d'un quart d'heure s'écoula dans cette étrange agitation.

La terreur avait presque gagné Mme. Tallien elle-même, qui ne savait quel parti prendre et qui n'osait pas même adresser la parole à mistress Radcliffe. Enfin celle-ci se leva par un mouvement brusque, ouvrit la porte, la montra du doigt, ordonna de sortir à un être qu'elle nommait du nom de Henry, puis, elle réitéra son injonction, et parut éprouver un grand soulagement.

— Enfin, s'écria-t-elle, il est parti.

Alors une crise nerveuse la saisit, et s'écoula par de violentes convulsions, elle tomba aux pieds de Mme. Tallien, qui lui prodigua les soins

semens, peuvent s'exécuter en toute saison, la seule période, des grandes gelées exceptées, il serait à souhaiter que les adjudications qu'on réserverait pour le printemps, pussent encore se faire dans le courant de ce mois. C'est pour le même motif que nous voyons avec peine que EM. Goffet et Teichman, dont la nomination date déjà depuis 10 jours, ne soient pas encore rendus à Anvers pour arrêter le nouveau plan de la station intérieure. Après tant de délais, on est certes en droit d'être un peu impatient et d'émettre le vœu qu'on tâche de regagner tout le temps perdu.

Puisque la question a été débattue et discutée depuis si longtemps sous toutes ses faces, il ne doit pas être impossible de la faire passer par la filière de l'administration locale et provinciale. Dans le laps d'un mois, et si on veut y mettre quelque bonne volonté, les travaux pour les déblais et démolissemens pourraient encore commencer avant la mi-novembre. Ce serait, comme nous l'avons déjà dit, une immense ressource pour nos ouvriers. Nous sommes persuadés que notre régence insistera tous les jours davantage sur une prompt solution qui intéresse tant notre ville et son commerce.

Nous espérons aussi que nos magistrats feront encore exécuter, pour venir en aide aux ouvriers pendant l'automne et même une bonne partie de l'hiver, tous les travaux de pavage et autres déjà décrétés, ainsi que tous ceux de menuiserie, charpenterie et peinture qui peuvent se faire en tout temps, en un mot toutes les constructions améliorations et réparations quelconques qu'il faudrait tout de même faire d'ici à peu de temps. Par de pareilles mesures on parviendrait beaucoup plus efficacement sans contredit que par des aumônes à paralyser la fâcheuse influence du renchérissement des vivres sur le bien-être de la classe si digne d'intérêt de nos ouvriers.

Les observations qui précèdent sont extraites du JOURNAL D'ANVERS. Nous les avons reproduites parcequ'il nous semble qu'elles pourraient également recevoir leur application dans la province de Liège, où tant de travaux restent encore à exécuter.

Indépendamment des objets indiqués hier comme devant être traités dans la séance du conseil communal d'aujourd'hui, il en est un supplémentaire de la plus haute importance : c'est le crédit à voter pour les fondations du bâtiment de l'école des arts et manufactures et des mines et le cabinet d'astronomie.

Nous formons des vœux pour que l'on puisse commencer ces fondations à la fin de ce mois-ci. Cette école doit exercer l'influence la plus salutaire sur l'avenir de l'université, et les progrès de l'industrie.

Parsuite de la retraite de M. Beaulieu, il est question d'une réorganisation du bureau des travaux publics.

Sous la direction unique de M. Rémont, cette branche d'administration marchera avec ensemble.

M. Mathelot, 1^{er} inspecteur du bureau des travaux publics, a retiré la démission qu'il avait donnée à l'administration locale.

Les écoles primaires communales tant de garçons que de filles se sont rouvertes le 1^{er} de ce mois. Le nombre des élèves va toujours croissant; toutefois nous croyons savoir que les jeunes gens étrangers à la ville n'y sont plus admis; ce n'est du reste que l'application rigoureuse d'un article des réglemens sur les établissements d'instruction élémentaire.

Nous apprenons que le nombre d'internes au pensionnat du collège est de beaucoup augmenté. Ce résultat est dû sans doute à M. Gulkers, mais aussi à la bonté des études dans les divers cours de langues et de mathématiques.

Le 31 de ce mois, il sera procédé, à Paris, à l'adjudication d'une fourniture de six millions trois cent mille kilogrammes de charbon de terre à livrer à Alger, Bone, Oran et Mahon. Le cahier des charges de cette adjudication est, comme à l'ordinaire, déposé dans les bureaux de la légation française à Bruxelles.

La traduction de l'ENÉIDE de Virgile, par Barthélemy commencée depuis si longtemps, vient enfin d'être achevée par l'auteur. On assure que toutes les traductions de Virgile qui ont précédé celle de Barthélemy palissent devant la sienne. Les poètes qui, avant lui, avaient abordé ce grand sujet, l'avaient en quelque sorte moins traduit que paraphrasé. Barthélemy s'est imposé pour première loi un système de traduction condensée, c'est son expression.

les plus tendres. Lorsque la malade revint à elle, ses regards se portèrent avec surprise sur la belle et affectueuse créature qui la secourait. Elle sembla rappeler des souvenirs qui lui échappaient et reconnut enfin celle qui la tenait dans ses bras; alors, ses larmes coulèrent avec abondance; elle cacha sa tête dans le sein de Mme. Tallien et elle murmura :

— Oh! c'est un horrible secret!

Madame Tallien sans paraître remarquer ces paroles échappées à l'étrangère, essaya de lui rendre du calme quand elle fut parvenue à l'apaiser un peu, elle la conduisit elle-même dans l'appartement qu'elle avait fait disposer à l'avance.

Le lendemain, mistress Radcliffe parut dans le salon de Mme Tallien, lorsque celle-ci fut parvenue à se lever. Calme, reposée, vêtue à la française, elle paraissait plus jeune de dix ans, et ne manquait vraiment pas d'une certaine beauté, sous le costume nouveau qu'elle avait adopté.

Elle ne dit pas un mot de la scène de la veille, se montra gaie, spirituelle, aimable, et prit à la conversation, qui se tenait en anglais, une part active et animée. Seulement, quand l'horloge sonna onze heures et demie, elle pâlit, devint pensive et disparut peu d'instans après.

Il en fut de même le lendemain et les jours suivans.

Ce mystère intriguait beaucoup Mme Tallien, mais elle avait trop de tact et respectait trop les convenances pour interroger à ce sujet l'étrangère confiée à son hospitalité.

Un mois s'écoula de la sorte, au bout duquel mistress Anne Radcliffe, un soir qu'elle se trouvait seule près de Mme Tallien, ne put s'empêcher de témoigner le chagrin qu'elle éprouvait de se voir retenue prisonnière en France, et de ne pouvoir retourner dans sa patrie. Aussitôt, Mme Tallien se leva, alla prendre des papiers que renfermait un des meubles de forme grecque qui se trouvaient alors à la mode, et les remit à l'étrangère. C'était un passeport daté du soir même où mistress Radcliffe était sortie de la Conciergerie.

— Puisque vous voulez quitter vos amis de France, dit Mme Tallien en souriant, partez! Ingrate!

— La loi sur le jury d'examen a été votée pour trois ans. Elle cessera d'être en vigueur au 1^{er} janvier 1859. Un projet de loi relatif à cette institution a été, dit-on, élaboré au ministère de l'intérieur, et sera présenté aux chambres à l'ouverture de la prochaine session. Prévenir le retour des abus auxquels a donné naissance le mode d'élection usité jusqu'ici et assurer à chacune des quatre universités un nombre égal de représentants dans le jury : telles seraient les bases de la nouvelle loi, si toutefois le gouvernement et la majorité des chambres suivaient les règles de l'équité, au lieu d'obéir à des considérations de parti. (OBSERV.)

M. J. Cockerill se trouvait à Bruxelles lundi. Il est complètement rétabli, mais il conserve une cicatrice à la tête.

— Avec un empressement auquel on ne peut qu'applaudir dans les circonstances présentes, le département de l'intérieur fait publier dans le MONITEUR de ce jour, le tableau des prix moyens régulateurs du froment et du seigle, qui ne se publie ordinairement que le mercredi et souvent le jeudi.

Pendant la première semaine d'octobre le prix moyen du froment a été de 24 fr. 92 et celui de seigle de 15 fr. 52. Comparativement aux prix de la semaine précédente, c'est une baisse de 66 centimes sur le froment et de 20 centimes sur le seigle, présage, faut-il espérer, d'une baisse plus considérable et que viendront sans doute faciliter les arrivages au port d'Anvers.

La baisse du froment a été particulièrement remarquable sur les deux plus forts marchés du pays, ceux de Louvain et de Bruxelles; elle a été de 1 fr. 18 sur le premier et de 68 c. sur le second. Sur le seigle la baisse s'est fait principalement sentir à Hasselt (le plus important marché de cette céréale), à Gand et à Bruges, où elle a été respectivement de 70, 75 et 89 centimes.

Les quantités vendues indiquent en outre, par l'élévation de leur chiffre, que les marchés continuent à être abondamment approvisionnés. (Indépend.)

M. Dubouzel, officier de l'expédition au pôle sud à bord de la ZÉLIE, écrit de Valparaiso, 30 mars, une lettre qui confirme les détails que les rapports de M. Dumont-d'Urville ont déjà fait connaître. Une circonstance nouvelle que cet officier nous révèle, c'est la découverte d'un grand continent dans le sud-est des Schelland. Nous y avons exploré avec soin, dit-il, et déterminé 40 lieues de côtes, malgré les difficultés que nous opposaient les glaces dont elles sont bordées. Cette découverte est un véritable service rendu aux sciences maritimes et géologiques, et perpétuera le souvenir de nos efforts.

L'OBSERVATEUR publie contre M. François, administrateur de la sûreté publique, un long réquisitoire, où il l'accuse d'avoir persécuté arbitrairement un sieur Souillard dit Chirett, réfugié politique, et d'avoir fait conduire à la frontière la femme Chirett, sous prétexte qu'elle n'avait pas de passeport. La manière dont l'OBSERVATEUR présente les faits nous semble exiger de la part de M. François des explications catégoriques, et son silence ne pourrait qu'être défavorablement interprété. Dans son intérêt, dans celui de la police de sûreté dont nous sommes loin de croire la suppression possible, quoi qu'en dise l'OBSERVATEUR, M. François fera bien de répondre à l'article en question. (IND.)

Voici le résumé des faits : M. Chirett travaillait chez M. Rang, ébéniste, qui l'avait fait venir de Londres; son passeport était déposé à la section; cela ne l'empêcha pas d'être appelé plusieurs fois chez M. François. Chirett tomba malade, et sa femme vint pour lui donner les soins dont il avait besoin.

M. François envoya deux agents pour procéder à l'arrestation de M. Chirett, mais comme ils étaient sans mandat, il refusa de les suivre; il se décida alors à quitter Bruxelles; sa femme l'accompagna et revint quelques jours après pour arranger ses affaires; c'est alors qu'elle a été arrêtée, conduite aux Petits-Carmes, et ensuite à la frontière, malgré l'offre qu'elle avait faite de quitter le pays volontairement.

Ce n'est qu'avec peine qu'elle obtint de faire le voyage de Hal à Tournay en diligence avec un gendarme, et on lui fit payer 45 fr. et quelques centimes. L'OBSERVATEUR fait remarquer que la dépense devait s'élever tout au plus à 22 fr., et s'élève avec force contre les procédés employés envers une femme qui n'était pas sans papiers, puisqu'elle avait son acte de naissance, son acte de mariage, et un passeport délivré en 1856, avant son mariage.

— Le JOURNAL DU COMMERCE d'Anvers donne des détails sur la situation des compagnies commerciales connues sous

L'anglais prit les belles mains de sa bienfaitrice; et les porta tendrement à ses lèvres.

— Oh! non pas ingrate, répliqua-t-elle. Mais voici là fin de l'année qui arrive, et un devoir pieux, un devoir bien solennel, m'appelle dans mon pays. Il y a, dans un pauvre village près de Londres, deux tombes qui, pour la première fois depuis cinq ans, resteraient sans fleurs et sans prières, si le 25 décembre, je ne retournerais pas dans mon pays. C'est une fatale histoire que je dois vous confier, ajouta-t-elle en baissant la voix, car je n'ai plus d'autre secret pour vous que celui-là. Écoutez :

Elle passa la main sur son front, et parut agitée d'une émotion violente et douloureuse.

Il y a dix ans, commença-t-elle, je vivais près d'une vieille tante malade qui avait obtenu de ma mère de me garder près d'elle, pour la soigner dans ses vieux jours, lui fermer les yeux et hériter après sa mort de sa fortune, assez considérable. Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis que j'avais quitté ma famille, lorsqu'un jour un jeune homme vint me rendre visite, et m'apporter des nouvelles de ma mère et de ma sœur. Je fis l'accueil le plus affectueux à celui que me recommandait vivement et comme un frère, les deux êtres que je chérissais le plus au monde. Il vint souvent me voir, me parler de son amour, et se fit aimer. J'avais besoin d'épancher mon cœur trop plein de bonheur dans le cœur d'une amie; j'écrivis donc à ma sœur mon amour pour Henry Froumouthe, et je lui parlai de nos projets de mariage. Quatre jours après, je reçus de ma mère une lettre où elle disait :

« Ta sœur est morte! Ta sœur s'est empoisonnée. L'homme que tu aimais était son fiancé. Adieu, je ne survivrai pas moi-même au malheur qui me frappe. Dieu me pardonne; car je vais mourir comme ta sœur. »

Je partis pour la maison de campagne qu'habitait ma mère à huit milles de Londres. Hélas! la lettre n'avait dit que trop vrai; il ne me restait plus que deux cadavres.

Quand je revins quatre jours après à Londres, Henry se présenta chez moi, pâle et dans un état d'agitation effrayante.

— Anne, me demanda-t-il d'une voix lugubre, m'aimez-vous encore?

le nom de compagnies Morel. La reddition des comptes qui vint après les désastres accusait sur la première compagnie une perte d'un million et une dette à sa charge de 269,840 fr. Les actionnaires provoquèrent une liquidation et la dissolution de la compagnie. M. Morel s'y refusa et les actionnaires se refusant de leur côté à de nouveaux sacrifices M. Morel les attaqua en nouveaux versements de fonds :

M. Morel n'ayant pas rempli les conditions exigées pour la formation des sociétés anonymes, un jugement du tribunal de commerce du 2 juillet prononça la nullité de la compagnie. Pendant l'instance déjà M. Morel proposa de liquider, sous condition toutefois d'une gratification de 80,000 fr. pour lui, et à charge des actionnaires l'acquiescement du passif de la liquidation. Les actionnaires offrirent 50,000. M. Morel refusa et interjeta appel. Cependant il proposa de liquider purement et simplement pourvu que les actionnaires de la première compagnie voulussent le devenir de la seconde. Les actionnaires refusèrent.

Aujourd'hui M. Morel en est à leur offrir une liquidation pure et simple, sauf, comme toujours, l'acquiescement du déficitaire qui, paraît-il, a fait des progrès car de 269,840 qu'il était à l'époque de la première reddition, il s'est, dit-on, élevé jusqu'à 575,000 fr. que les actionnaires auraient encore à verser, en sus du million qu'ils ont déjà perdu.

Ce versement est urgent pour tirer la première compagnie d'un grand embarras, car son directeur se trouve entre deux jugements. Le premier qui, par le prononcé de la dissolution sociale, a décidé que la responsabilité des actionnaires est épuisée, et un second jugement obtenu par les assurés contre lui.

Effrayés de cet exemple, les actionnaires de la seconde compagnie, attendent l'issue du débat et la confirmation en appel pour s'en appliquer le bienfait et se délier de leur responsabilité.

Les divisions qui se manifestent entre les whigs et les radicaux peuvent amener d'importants résultats à l'ouverture de la session prochaine du parlement, et c'est sans doute pour les prévenir que M. O'Connell adresse la lettre suivante à ses commettants :

« Voici le secret de l'appui que je prétends donner au ministère. Le choix est exclusivement entre eux et les tories. Si en combattant le ministère, j'avais la moindre chance d'obtenir une meilleure administration, je passerais immédiatement dans les rangs de l'opposition; mais comme sa retraite ramènerait inévitablement les tories au pouvoir, mon choix est fait; je préfère les whigs aux tories (quoiqu'ils soient loin d'être ce que je désire). Je les préfère, pour exclure les tories, qui dans leur haine contre l'Irlande, la traiteraient de la manière la plus atroce. Tout Irlandais doué de raison doit faire le même choix : en Irlande, les tories renouvelleraient les cruautés du système orangiste; ils pousseraient le pays au désespoir, et par conséquent à la révolte. Alors, quels efforts ne faudrait-il pas pour sauver le pays d'une ruine totale. Ma résolution est de prévenir une aussi horrible catastrophe; et pour cela, il faut absolument écarter les tories du pouvoir, et y maintenir les whigs. »

On lit dans le *Constitutionnel de Paris* :

« L'affaire belge n'est pas sur le point de se terminer : la Conférence n'ose pas se lancer dans l'inextricable dédale de ses protocoles. Entêté comme tous les Nassau, le roi Guillaume ne veut rien démordre des premières décisions diplomatiques sur les délimitations de territoire et sur le partage de la dette. La France cependant, et l'Angleterre elle-même trouvent fondées les réclamations du roi Léopold sur ces deux points. Les autres puissances veulent bien qu'on discute la dette, mais elles n'admettent pas qu'on puisse revenir sur la question de territoire. Ce n'est pas qu'elles ne comprennent qu'il y a quelque absurdité à vouloir incorporer violemment à la Hollande des provinces qui veulent demeurer belges; indépendamment du secret appui qu'elles prêtent au monarque qu'a spolié une révolution populaire, elles se font, disent-elles, un point d'honneur d'obtenir pour le roi Guillaume, la pleine et entière exécution des points arrêtés par la Conférence. Tel est le débat qui se complique assez pour donner à notre cabinet des embarras et des soucis graves. »

L'AMOUR DE DEUX FEMMES ESCLAVES.

M. Jacques Arago, dans un voyage autour du monde, communiqué à un journal français, rapporte l'aventure suivante, dont on s'entretenait à son passage à Bourbon :

Je détournai la tête avec mépris.

— Anne, répéta-t-il, m'aimez-vous encore?

— Malediction sur le traitre et sur l'assassin, m'écriai-je. — Écoute, dit-il; tu m'as tué, et je mourrai bientôt; mais la mort ne te délivrera pas de mon amour; car moi-même s'attachera à toi, et ne te quittera qu'au jour où le cercueil se refermera sur toi-même.

Je lui ordonnai, par un geste, de sortir. Il m'obéit silencieusement. Le lendemain il se présenta chez moi. Je défendis qu'on le laissât entrer. Il revint chaque jour ainsi, sans jamais pouvoir pénétrer jusqu'à moi... Un soir, on trouva son cadavre étendu sur le seuil de la maison de ma tante... Depuis ce temps, tous les soirs, à minuit, il vient, il me tend les bras, il m'appelle, et je suis obligée de le chasser. — Ni le travail, ni les voyages, ni les distractions, n'ont jamais pu me soustraire à cette effroyable apparition.

Elle cacha son visage dans ses mains, car la pendule sonna tout à coup minuit...

— Henry! Henry, s'écria-t-elle, je vous maudis! N'attendez de moi ni pardon, ni prières; retournez dans l'enfer qui vous a vomi. C'est de ma mère et de ma sœur que vous devez attendre votre pardon.

Et elle retomba dans sa crise nerveuse dont Mme Tallien avait déjà été témoin. Le jour de l'arrivée chez elle de mistress Anne Radcliffe.

L'étranger partit le lendemain pour Londres, où elle publia successivement les *Mystères d'Udolphe*, et l'*Italien* ou le *Confessionnel des Péni- tents noirs*. Nous ne pouvons guère juger aujourd'hui de l'effet que produisirent ces romans à l'époque de leur apparition. Néanmoins, tous les témoignages des critiques contemporains s'accordent à dire que ces livres obtinrent un succès immense, inouï, et selon les apparences, non moins grand que la popularité dont Walter-Scott jouit de nos jours. Voici, du reste, comment Marie-Joseph Chenier apprécie le talent de cette femme dans son *Tableau historique de la littérature française*.

« Les divers romans d'Anne Radcliffe offrent des caractères fortement prononcés, des situations terribles, que l'auteur amène, accumule, au hasard de s'en tirer péniblement; de belles descriptions de l'Italie et du midi de la France; d'énergiques tableaux, de vrais coups de théâtre, et même quelques tons de Shakspeare, ce génie éminemment anglais qui,

« Deux jeunes esclaves de la caste des Oras, à peu près du même âge et fort jolies, ressentirent en même temps une violente passion pour leur maître, M. D..., qui certes ne songeait nullement à la partager. Toutes deux sans défiance l'une de l'autre, sans jalousie d'abord, luttèrent de zèle et de dévouement; elles cherchaient dans les regards du maître à prévenir tous ses desirs, et quand une préférence était accordée à Tabeha, Naké à l'instant même sentait des larmes brûlantes tomber sur ses joues et se retirait dans sa case en proie au désespoir. Un soir pourtant, Naké se doutant des tendres sentiments de son amie l'appela auprès d'elle. « Tu aimes notre maître—Oui; tu l'aimes aussi, toi?—Oui. — D'amour?—D'amour.—Pas autant que moi.—Oh! bien plus!—Je l'en défie.—J'accepte.—Si tu lui plais avant moi, je l'empoisonne.—S'il l'aime avant moi, je vous empoisonne tous deux.—Eh bien, écoute Naké, ne l'aimons ni l'une ni l'autre.—Si, aimons-le toutes deux, mais tuons-nous pour lui.—C'est ça. Comment?—Il faut monter au volcan et nous y précipiter.—Ça ne durerait pas assez, et pour lui il faut souffrir davantage; laissons-nous mourir de faim.—C'est dit; et celle qui mangera, fut-ce un seul grain de maïs, aimera moins que l'autre.—Ce ne sera pas moi.—Ni moi. » Les deux malheureuses jeunes filles tinrent leur serment; elles dépérirent à vue d'œil, et un jour on les trouva à côté l'une de l'autre dans une même case, amaigries, desséchées, haletantes. Leur maître alla les voir et dit à Naké : « Doux souffres-tu? Qu'as-tu? parle.—Je t'aimais, je meurs.—Et toi, Tabeha?—Je t'aimais aussi. »

Ce que nous avons dit de la Pommade de l'illustre Dupuytren de M. Mallard, pharmacien, à Paris, se confirme chaque jour par les nombreux témoignages d'approbation que nous recevons des personnes qui en font usage pour arrêter la chute de la chevelure. Pour les déposataires voir le n° du 1^{er} octobre.

VILLE DE LIÈGE. — CÉRÉALES.

Le collège des bourg mestre et échevins porte à la connaissance du public qu'il résulte de la déclaration de M. le ministre de l'intérieur, en date du 1^{er} de ce mois, que le froment reste provisoirement libre de tout droit à l'entrée et qu'il est prohibé à la sortie.

Cette déclaration sort ses effets à partir de ce jour. A Liège, ce 8 octobre 1858.

Le président, J.-J. THLMAN.

GARDE CIVIQUE. — Le colonel commandant en chef devant procéder à l'armement et à l'équipement de la garde civique réorganisée conformément à la loi du 2 janvier 1853, invite les personnes qui sont en possession d'armes et d'objets d'équipement appartenant à l'état et provenant des gardes civiques, urbaine et communale, à les déposer contre récépissé, dans le délai de vingt jours qui prendra cours le 25 de ce mois et finira le 15 octobre prochain, au bureau de M. le commissaire de police de leur quartier.

Fait à Liège, le 15 septembre 1858. Le colonel en chef, VERCKEN, atné.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 11 octobre, la seconde représentation de la JUIVE, grand opéra.

ANNONCES.

BEAUX APPARTEMENTS A LOUER à des personnes sans enfants, rue du Collège, pied du pont de la Boverie.

A LOUER POUR LE NOEL PROCHAIN, UNE BELLE ET SOLIDE MAISON.

Avec jardin, cours, remise et écurie, sise faubourg St.-Laurent, n° 1127. S'adresser n° 1126, même faubourg. 1415

La vente d'une maison

Située rue Neuve derrière le Palais, n° 451, qui devait avoir lieu le 11 octobre courant, par le ministère du notaire BIAR, est AJOURNÉE.

De BONS AJUSTEURS peuvent se présenter au N° 74-922, Outre-Meuse. 1421

depuis deux siècles, féconde encore dans sa patrie tous les champs de l'imagination. Ces romans, considérés dans leur ensemble, se rattachent à une seule idée d'un grand sens. Partout le merveilleux domine; dans les bois, dans les châteaux, dans les cloîtres, on se croit environné de revenans, de spectres, d'esprits célestes ou infernaux, la terreur croit, les prestiges s'entassent, l'apparence acquiert presque de la certitude; et quand le dénouement arrive, tout s'explique par des causes naturelles.

« Délivrer les esprits crédules du besoin de croire aux prodiges est un but très-philosophique, mais les plans n'ont pas l'étendue et la portée dont ils étaient susceptibles. L'exécution en serait tout à la fois plus originale et plus utile, si le lecteur était forcé de rire des choses mêmes qui lui ont fait peur. Tout ce qui blesse la raison, tout ce qui tend à la dégrader est justiciable du ridicule; ses traits sont les plus fortes armes contre les sottises importantes. Horace l'a dit, et Voltaire l'a prouvé. Le genre d'Anne Radcliffe exige des facultés médiocres; aussi n'a-t-elle pas manqué d'imitateurs. »

Aujourd'hui, les romans d'Anne Radcliffe ne nous paraissent plus que l'œuvre d'une imagination malade, devergondée, pleine d'hallucinations et de folie. Ses plans décausés ne manquent pourtant pas d'une sorte d'intérêt, de surprise et de mélodrame. Les caractères des personnes qu'elle met en scène ne présentent aucune vérité d'observation, et l'on reconnaît partout les caprices d'une fantaisie déréglée et d'une complète dépravation de sens et goût.

Anne Radcliffe se maria en 1807, sans pouvoir, par son mariage, se soustraire aux hallucinations qui la poursuivaient. Retirée à Lincoln, près de Londres, elle y mourut le 7 février 1825, à l'âge de soixante-trois ans. Le *New Monthly Magazine* du mois de mai 1825, page 252, annonce cette nouvelle de la manière suivante :

« La littérature anglaise vient de perdre mistress Anne Radcliffe, auteur de plusieurs romans estimés. Sa mort a été accompagnée des singulières visions qui l'avaient poursuivie depuis un événement romanesque de sa jeunesse. »

(La Presse.)

HENRI BERTHOUD.

PARFUMERIE.

GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Ile, n° 32, vient de recevoir de Paris un grand assortiment de nouveautés en parfumerie : savon au portugal, au vétiver, à la menthe, au cacao, au pâte-chouly, savon d'aveline moussoux, savon d'amende amère, crème de savon d'amende amère, savon d'amendine, savon royal moussoux, onctueux, savon Britannique, et quantité d'autres savons pour la toilette et pour la barbe. — Brillantine pour fixer les cheveux, bâton de cire, cosmétique qui les fixe et les noircit, pommade noire qui les noircit à l'instant ou l'on s'en sert comme de pommade ordinaire.

On y trouve aussi la poudre négretine et la pulvérine pour teindre les cheveux; lait virginal qui ôte les tâches de rousseur et blanchit la peau à l'instant, lait de rose; un assortiment d'odeur telle que pâte-chouly, vétiver, mousseline et beaucoup d'autres; eau-de-vie de lavendé double et ambrée, eau de rose, vinaigre de Bully, pâte au miel, pommade Grasse d'ours, qui empêche la chute des cheveux, et toute espèce de pommade depuis le prix le plus élevé jusqu'au plus bas. — On trouve aussi à son magasin des eaux de Cologne de quatre maisons différentes.

Le grand débit qui s'est toujours opéré dans ce magasin, le met à même de renouveler son assortiment tous les mois, de tout ce qui compose généralement la parfumerie et de tout ce qui parait de nouveau.

L'odeur de pâte-chouly empêche les mites de se mettre dans les habits.

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

Maison à Vendre

A CHAUDFONTAINE.

Le LUNDI 22 OCTOBRE 1858, à 9 heures du matin, LES ADMINISTRATEURS DE LA COMMUNE DE CHAUDFONTAINE,

feront vendre publiquement et par enchères chez les enfants L. JOIRIS à CHAUDFONTAINE, par le ministère du notaire DELIÈGE,

UNE MAISON ET DEPENDANCES, servant actuellement de Presbytère, située à Chaudfontaine tenant du Nord et Levant aux enfants Joiris, Midi à la route de la Vesdre, couchant à l'ancienne église. 1425

VENTE

BOIS TAILLIS.

LE MARDI 16 OCTOBRE 1858, à dix heures du matin, En la demeure du S^r Hubert Marchand-Remouchamps, à Ramet; M. Gustave Comhaire, avocat, fera vendre en hausses publiques, sept bionniers de très-beau Taillis, croissant dans son bois dit de S^r-Paul, à Ramet.

Ce Taillis renferme une forte quantité d'étaçons, etc. A CRÉDIT, et à la recette du M^r FRAIKIN, notaire, à Chokier.

VENTE

BOIS SCIÉS,

DE POUTRES ET DE VERNES,

DANS LE CHANTIER DU S^r. JADOT, A AHIN.

Le 12 OCTOBRE 1858, à une heure de relevée, IL SERA VENDU DANS LEDIT CHANTIER.

1° 40 mille pieds barreaux, horons, posselets, terrasses et veres;

2° 6 mille pieds horons, planches et quartiers hêtre;

3° 5 mille pieds lattes de bois blanc;

4° Et une grande quantité de poutres et de vernes.

Les marchandises susdésignées sont de toutes qualités et dimensions; et l'on peut s'adresser pour les voir au sieur DISCRY, aubergiste audit Ahin.

A CRÉDIT et à la recette du notaire LOUMAYE. 1418

Le notaire PAQUE exposera en ADJUDICATION PUBLIQUE, POUR SORTIR DE L'INDIVISION, le JEUDI 11 OCTOBRE 1858, à 10 heures, devant M. Chokier, juge-de-peace des cantons du Sud et de l'Ouest, en son bureau, rue d'Amay, à Liège.

une Maison

composée de deux pièces, cour, cuisine, deux pompes au rez-de-chaussée, ayant une entrée dans la rue des Ravets, cinq chambres et grenier aux étages et deux belles caves, située à Liège, rue Neuve derrière le Palais, N° 444.

Aux conditions à voir au dit bureau et en l'étude du notaire. 1270

A VENDRE

BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE TROIS CENT SOIXANTE-ONZE HECTARES, TRENTE-DEUX ARES,

DÉPENDANT DE LA COMMUNE

DE ST-GEORGES.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 27 septembre 1858, sous le n° 1803 du répertoire particulier, le sieur A. Bussy, agissant tant pour lui que pour Gonda et compagnie, composant la société d'Oulhaye, à St-Georges, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de trois cent soixante-onze hectares, trente-deux ares, dépendant de la commune de St-Georges, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU SUD,

partant du point A, angle Sud de la concession d'Oulhaye, par le chemin de devant le château de Warfusée, jusqu'à la rencontre du chemin de Stokay; ensuite par ce chemin, jusqu'à la maison Delvenne, point B.

AU SUD-OUEST,

du point B, par le chemin des Vingt-Ponts, jusqu'à la rencontre du chemin des Pirettes, point C; de ce point par une ligne droite longue de quatre cent trois mètres jusqu'à la rencontre du chemin d'Yernawe à St-Georges, point D.

AU NORD-OUEST,

du point D, par les chemins d'Yernawe à St-Georges et de St-Georges à Horion-Hozémont, jusqu'à la rencontre du chemin dit ruelle Saive, point E.

AU NORD-EST,

de ce dernier point par les limites Sud-Ouest de la demande en maintenance de concession de Lhonneux, suivant la ruelle Saive, jusqu'à la rencontre du chemin des Meuniers, point F; de ce point suivant une ligne droite se terminant à l'angle Ouest de la demande en extension de concession de Lurtay; point G; de ce point par les limites Ouest de la demande en extension de concession de Lurtay; suivant les limites de la commune de la Gleixhe, jusqu'à la rencontre des limites de la demande en concession d'Oulhaye, point H.

AU SUD-EST,

de ce point par les limites Nord-Ouest et Sud-Ouest, de la demande en concession d'Oulhaye, jusqu'au point de départ A.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers, telle indemnité que le gouvernement déterminera.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1857,

ARRÊTE :

1° Les bourgmestres et les échevins de Liège, Huy, Waremme, St-Georges, Flémalle-Grande et Engis, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 2 octobre 1858.

Présens : MM. B^m Vandensteen, gouverneur-président, Delfosse, Scronx, Lhonneux, Gouvy, Leken et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme, Le greffier de la province de Liège, F. N. J. WARZÉE.

VENTE

D'UNE

BELLE FERME,

SITUÉE A HODCHAMPS.

LUNDI 5 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin, En l'étude et par le ministère du notaire HEUSE à Louveigné.

IL SERA PROCÉDÉ,

En vertu d'autorisation légale, devant le juge de paix du canton de Louveigné.

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

D'UNE FERME,

Située à Hodchamps, commune de Louveigné, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, et d'environ 40 hectares de jardins, vergers, prés, terres, bois, patures, etc., louée au prix de 1150 francs.

Le cahier des charges est déposé chez ledit notaire HEUSE, et en l'étude du notaire DETROOZ, à Verviers, il offre toute facilité pour le paiement du prix. 1420

VILLE DE LIÈGE.

USINE DE GAZ PORTATIF OUTRE-MEUSE.

Le sieur Kaiser-Jamme demande l'autorisation de travailler avec deux fourneaux à quatre cornues chacun au lieu du fourneau à cinq cornues qu'il lui avait été permis de placer dans son établissement rue Roture, et de pouvoir construire deux fourneaux de réserve, lesquels ne seront employés que quand les autres seront mis hors feu.

Les personnes qui croiraient devoir réclamer contre l'objet de cette demande sont invitées à faire connaître leurs motifs d'opposition par écrit à l'administration communale de Liège dans un délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, le 5 octobre 1858.

Le président, J.-J. Tilman.

BOURSES.

PARIS, LE 8 OCTOBRE.

Trois p. c.	80 85	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 50	Dito nouv. s. inté.	—
Act. de la Banque. 2640		Dette active.	20
Obl. la vil. de Par. 1170		Id. passive.	4 1/8
Emprunt belge.	102	Emp. rom.	105
Société Générale.	—	Rente de Naples.	100 50
Banque de Belgiq. 1447 50		Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

AMSTERDAM, LE 8 OCTOBRE.

Holl. Dette activ. 101 3/4	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	Pologne. L. fl. 500	118 1/2
Différée.	Pr. L. de Rd. 50	119 5/8
Billet de change. 24 1/8	Espagne. E. Ard.	17 5/8
Obl. synd. d'am. 95 3/4	Dito gr.	—
" 5 1/2.	Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B. 172 5/8	" anc.	—
" nouvelle.	" passive.	4 1/4
Russie. Hope et Co 105 3/4	Autr. Métall. 5.	103 7/8
" 1829, 5. 105 3/4	Brès. Obl. à Lond.	—
Inscr. au gr. livre 69 3/16		

ANVERS, LE 9 OCTOBRE.

ANVERS. Det. act. 105 3/4	PRUSSE. Em. à Berl.	117 1/4	A
" Det. diff. 50	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2	A
Empr. de 48 mill. 102	ET. Rom. Lev. 1852.	101 1/4	A
Id. de 50 mill. 91 3/4	Cert. à A. 1854.	100 5/4	P
HOLL. Dette activ.			
Rente rembours.			
AUTRICHE. Métall.			
Lots de fl. 100.			
" H. 250.	Amsterd. C. jours.	1 1/2 p.	P
" H. 500.	Id. 2 mois.	—	P
Polog. Lots fl. 500.	Rotterd. C. jours.	1 1/2 p.	P
" H. 500.	Id. 5 mois.	—	P
Brès. Em. L. 1854.	Paris. C. jours.	1 1/8 av.	A
ESPAÑE. Ardois.	Id. 2 mois.	5 1/8 %	A
Dette passiv. 1854.	Londres. C. jours.	40 5	A
" Différée.	Id. 2 mois.	40 1	A
DANEMARC. E. Not.	Francfort. C. jours.	56	A
Dito à L.	Id. 5 mois.	—	A
	Bruxelles et Gand.	—	

BRUXELLES, LE 9 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2 54 3/4	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild. 102	Tapis.	105
Fin courant.	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill. 91 7/8	A Mutualité.	146 1/8 et
Id. de 57 mil. 75 1/2	P S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G. 827	P Act. Réunies.	99 1/2
Emp. de Paris.	Borinage.	100
S. de Comm. de c.	Houyoux.	—
B. de Belgique.	Papeterie.	—
C. de S. et Oise. 115	P Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	Luxembourgeoise	99
Banque Foncière. 401	P Civile.	128
Idem.	Herve.	—
Fleury.	A Ch. de Fer de Col.	960
Hornu.	Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin.	P Asphalt.	—
Soc. Nationale. 126	P Holl. Dette active.	53 7/8
Levant du Fleury. 160	A Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	P Autriche. Métalliq.	106 5/4
Sars-Longscham. 190	A Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	Espagne. Ardois.	17 5/8
Vennes.	Fin courant.	—
St-Léonard.	Prime un mois.	—
Chatelmeau.	P Différée de 1850.	—
Verreries.	Idem de 1855.	—
Betteraves.	P Passives.	—
Verrer. de Charl.	Brésil. E. de Roth.	80 1/2
L'Espérance.	Rome. E. de 1854.	101 1/4

VIENNE, LE 2 OCTOBRE.

Métalliques 5 p. c. 107 5/8 — Actions de la Banque. 1400 2/5.
Imprimerie de J.-B. Nossext, rue du Pot-d'Or 622, à Liège.